REFECTION DES TOITURES-TERRASSES ET DES TOITURES-JARDINS DU SITE DE LA CPAM DOUAI

PHASE PRO

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES
TABLEAU DE LIMITES DE PRESTATIONS

Maître d'ouvrage

Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Lille-Douai
2 rue d'Iena, 59000 LILLE
Contact : Mme. Djiwa YEDINA, Conductrice de travaux
Courriel : djiwa.yedina@assurance-maladie.fr

Equipe de Maitrise d'œuvre

Maître d'œuvre mandataire
BET fluides, thermique, électricité, économie de la construction

TW INGENIERIE
Siège social : 233 rue des Molettes, ZAC du Chevalement 59286 ROOST-WARENDIN
Adresse commerciale sud-est : 73 Cours Albert Thomas, 69003 LYON
Adresse commerciale Paris IDF : 54 rue Greneta, 75002 PARIS
Contact : M. Wilfrid TURCHET, Président
Courriel : contact@tw-ingenierie.com - www.tw-ingenierie.fr
☎ 03 27 97 81 60

Maître d'œuvre co-traitant
Architecte

ATW – Architectural & Technical Workshop
Agence Nord : ZAC du Chevalement 59286 ROOST-WARENDIN
Siège social: 73 cours Albert Thomas 69003 LYON
Contact : M. Wilfrid TURCHET, Architecte DE/HMONP
Courriel : contact@a-t-w.fr
☎ 06 65 79 92 90

Indice	Date	Sommaire des modifications	Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
A	25/09/2026	Première émission	SF	WT	WT
B	09/10/2026		SF	WT	WT

N/Référence : HAE-012-2026

Ce document comporte 2 pages

Prestation à réaliser	Lot 1 – DEMOLITIONS DESAMIANTAGE	Lot 2 – COUVERTURE ETANCHEITE
Pas de compte prorata		
Constat d'huissier		X Avant l'intervention du lot 1
Sécurisation des toitures : protection périphérique provisoire, sapines d'accès		X Dès le démarrage du chantier et pendant toute la durée du chantier
Installations de chantier spécifique au désamiantage	X Pendant les travaux désamiantage	
Installations de chantier commune (dont base vie)		X Dès le démarrage du chantier et pendant toute la durée du chantier
Evacuations des déchets	X Chaque entreprise est responsable de ses déchets	X Chaque entreprise est responsable de ses déchets
Travaux de dépose en toitures	X L'intégralité des complexes de toitures et accessoires	
Travaux de dépose des DEP intérieurs		X
Mise hors d'eau	X Immédiatement après dépose et maintient jusqu'à la pose des nouveaux équipements par le lot 2	
Adaptation des équipements techniques		X A faire en coordination avec le lot 1